

Augmentation de la ressource en eau : nous nous réjouissons de la décision de la préfète du Tarn. Elle autorise la construction d'un barrage quand partout ailleurs on vilipende les étangs, détruit ou réduit les réserves d'eau héritées de l'histoire et disséminées sur les territoires. Y a-t-il encore un cerveau dans la machine? Ou la politique de l'eau se pratique-t-elle désormais à pile ou face?

Cette fois la pièce est tombée du bon côté...la pénurie finira par susciter le bon sens.

<http://www.ladepeche.fr/article/2013/10/09/1726627-feu-vert-pour-le-barrage-de-sivens.html>

l'article:

Feu vert pour le barrage de Sivens

Publié le 09/10/2013 à 03:49, Mis à jour le 09/10/2013 à 08:40

environnement

Les deux arrêtés datent du 2 et 3 octobre. Après une grosse année d'incertitude, la préfète du Tarn a finalement décidé de valider le projet de barrage de Sivens. Josiane Chevalier a signé la déclaration d'intérêt général ainsi que la déclaration d'utilité publique au bénéfice de la compagnie d'aménagement des coteaux de Gascogne, le maître d'ouvrage étant le conseil général du Tarn. Ce projet consiste en la réalisation d'un barrage réservoir d'un volume d'eau de 1,5 million de mètres cubes pour une superficie de 34 ha, au pied de la forêt de Sivens. Une digue de 315 m de long et plus de 12 m de haut sera réalisée. Il est censé répondre à des objectifs de maintien des débits suffisants dans le Tescou en période d'étiage pour des raisons de salubrité et de préservation de la ressource en eau mais il sera également destiné à l'irrigation agricole. Si ce projet estimé à plus de 8 millions d'euros a rencontré une forte opposition, notamment chez les défenseurs de la nature, c'est qu'il a des conséquences sur la zone humide du Tescou. Et la décision de la préfète est vécue par les opposants au barrage comme «un passage en force». Dans les conclusions de l'enquête publique, les commissaires enquêteurs avaient donné un avis favorable sous réserve de l'avis de la commission nationale de la protection de la nature. À deux reprises, elle s'est prononcée contre le projet. Finalement, la préfète du Tarn a décidé de ne pas en tenir compte. Pour Ben Lafetey, du collectif de sauvegarde de la zone humide du Testet, cette décision est entachée d'irrégularités. «Les associations opposées au barrage vont déposer des recours devant le tribunal administratif.» Si la préservation de la zone humide est un enjeu, les opposants refusent également le soutien à des pratiques agricoles intensives et son surdimensionnement. La majorité des élus au conseil général a validé le projet, mais les Verts et les élus communistes sont contre. Le dossier est loin d'être clos. Les associations ont bien l'intention de faire suspendre juridiquement le lancement des travaux alors que ces partisans sont pressés d'avancer pour bénéficier de tous les financements notamment européens.

P.G.



juin 2013



Page 5
Premier contrat territorial
pour la Doïe



Page 10
Continuité écologique
l'exemple du Bervizou



Page 30
Eau potable et assainissement
au Grand Djum (Cameroun)

présentation à charge ...malgré l'achat d'eau des barrages pour soutenir l'étiage